

**11 – Associations intervenant en faveur des droits des femmes – Première répartition de subventions – Approbation**

**Groupe communiste – Marie Annick Benâtre**

Monsieur le maire, chers collègues,

Nous approuvons la subvention versée à l'Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille. Ce réseau associatif s'emploie à accompagner les femmes dans leur marche vers une légitime égalité. Il a une mission d'intérêt général d'information dans tous les champs du droit et de la promotion de l'autonomie des femmes. Tout ce qui concourt à remettre en cause les mécanismes qui entretiennent les femmes dans un statut de subordination est, en effet, à défendre et soutenir ; car, l'égalité femmes-hommes, dans l'accès aux droits, dans la vie de tous les jours est un enjeu démocratique, de justice, d'accès à l'autonomie.

Je souhaiterais à l'occasion de cette délibération exprimer, au nom de toute la majorité de notre conseil, notre détermination à combattre toute forme de discriminations et à défendre tous les droits des femmes contre les tentations permanentes de régression.

En effet, la vigilance est de mise quand 40 ans après l'obtention du droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse, des forces conservatrices tentent d'utiliser chaque défaillance législative pour gagner du terrain dans la bataille idéologique contre ce droit. Galvanisées par le texte très rétrograde en cours d'adoption en Espagne qui veut interdire l'avortement, elles partent en croisade contre ce droit acquis après de dures luttes.

Lors de l'examen du projet de loi égalité femmes-hommes à l'Assemblée Nationale, certains députés UMP sont allés jusqu'à appeler à voter pour le déremboursement de l'IVG par la Sécurité sociale !

Nous saluons le vote de l'amendement, par les députés de gauche, qui supprime la notion de "détresse" inscrite dans la loi Veil sur le recours à l'interruption de grossesse renforçant ainsi le droit à l'IVG. Dans ce contexte de régression sur les droits des femmes en Europe, c'est un message de solidarité qui est envoyé.

Il faut cependant rester prudent car l'exercice effectif de ce droit est aujourd'hui fragilisé par la fermeture de 130 centres d'IVG depuis 10 ans, et des moyens insuffisants garantissant un accueil et des soins de qualité.

Il faut également être en alerte contre toutes celles et tous ceux qui s'emparent de tous les prétextes pour remettre en cause les droits fondamentaux des femmes.

Nous serons demain, dans la rue, à Nantes, comme partout en France, en Espagne, pour rappeler que l'avortement est un droit fondamental pour l'émancipation des femmes.

Je vous remercie de votre attention.